27 mai 2008 **08.160**

Interpellation du groupe socialiste

Hôpital du Val-de-Travers: des réponses aux questions légitimes de la population

Comme a pu le constater le conseiller d'Etat Roland Debély le 22 juin 2008 à Môtiers, les réformes hospitalières pour l'Hôpital de Couvet ne laissent pas insensibles les habitants du Val-de-Travers, loin s'en faut! Les soussignés se posent eux aussi nombre de questions auxquelles le conseiller d'Etat n'a pas véritablement répondu jeudi passé. Elles permettraient aux députés du Val-de-Travers de rassurer une population plus qu'échaudée.

Dès lors, il est demandé au Conseil d'Etat de répondre clairement et de valider l'état actuel du dossier et des discussions du groupe de travail chargé de s'occuper des nouvelles missions pour l'Hôpital de Couvet ainsi que de la sécurité sanitaire au Val-de-Travers.

Les soussignés désirent notamment savoir si, comme Hôpital neuchâtelois le prétend, des operations électives seront impossibles à Couvet car le bloc devrait subir de très importantes adaptations. Qu'en est-il exactement? A combien s'élève la facture de la mise aux normes du bloc? Existe-il un devis? Cette piste d'une chirurgie élective sur trois jours a été longuement évoquée et est encore aujourd'hui activement défendue par des médecins du Val-de-Travers, qu'en est-il de sa pertinence et de sa viabilité? Est-ce si insurmontable, qu'il faille envoyer des valonnières et vallonniers, souvent agés et bénéficiant d'une mobilité réduite, pour des opérations à Neuchâtel où la liste d'attente est de plusieurs mois, alors qu'actuellement, à Couvet, ces opérations se déroulent à satisfaction de chacun, avec une attente de deux semaines environ?

De folles rumeurs circulent quant à la date de fermeture du bloc. Le Conseil d'Etat pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

Les informations font état de l'implantation d'une mission cantonale de gériatrie à Couvet. Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser l'état actuel de cette partie du dossier?

D'autre part, la modification des missions induira davantage de transports ambulanciers. Ces derniers sont actuellement financés par les communes. La surcharge est estimée à environ 1 million de francs. Qui paiera la facture, étant donné que le département s'est engagé à ne pas surcharger la facture pour les communes?

De plus, le but de l'instauration de la plate-forme santé est d'attirer davantage de médecin au Valde-Travers, de même que le renforcement du SMUR et la policlinique 24h/24 et 7j/7. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire combien de médecins supplémentaires en chiffre absolu, et pas de simple transfert d'entité (médecin privé qui irait dans la plate-forme par exemple), sont-ils prévus dans la structure finale du Val-de-Travers, afin de pallier au maximum la crise sanitaire?

Pour de nombreux villages au Val-de-Travers, l'Hôpital de Sainte-Croix dont le bloc va être prochainement rénové alors que son bassin de population est plus faible que le Val-de-Travers, sera nettement plus proche. Quelles discussions et éventuels accords sont en cours d'élaboration? Le Buttran, qui vit à moins de 25 minutes de l'Hôpital de Sainte-Croix et à plus de 45 minutes de Neuchâtel, pourra-t-il librement aller dans cet hôpital dès la fermeture du bloc à Couvet?

Enfin, quels sont précisément les chiffres en ce qui concerne la diminution de personnel? Combien de personnes seront touchées? En comparaison cantonale quelle est la proportion de suppressions à Couvet par rapport aux autres sites?

L'urgence est demandée.

Signataires: B. Hurni, D. Reinhard, J. Lebel Calame et C. Mermet.